



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25155574

Déposé / Reçu le

03 DEC. 2025

au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0505 619 626**

Nom

(en entier) : **ENGIE Global Business Support**

(en abrégé) : **ENGIE GBS**

Forme légale : **Société Coopérative**

Adresse complète du siège : **boulevard Simon Bolivar, 36 - 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : GESTION JOURNALIERE

Le Conseil d'administration en sa séance du 16 octobre 2025 a arrêté sa gestion journalière comme suit :

Sans préjudice de la représentation générale de la société en tous actes par deux administrateurs de la société en vertu de l'article 19 des statuts, le Conseil d'administration délègue la représentation de la société en ce qui concerne la gestion journalière à Jean-Louis SAMSON, Dirk RAEMAEKERS et Anne VOGEELEER, agissant deux à deux, ainsi qu'à la société ENGIE MANAGEMENT COMPANY BELGIUM SC et ses représentants.

Mandats spéciaux

1. Le Conseil délègue à l'administrateur délégué et à la société ENGIE Management Company Belgium SC, la conduite opérationnelle (en ce compris la gestion journalière) de la société de manière non exclusive. Il sera fait en sorte que ENGIE Management Company Belgium et ses représentants puissent exercer l'autorité (pouvoir de direction et de surveillance) nécessaire sur les préposés de la société ENGIE GBS pour accomplir sa mission.

2. Le Conseil délègue à Jean-Louis SAMSON, Dirk RAEMAEKERS et Anne VOGEELEER, administrateurs, agissant deux à deux, le pouvoir de conférer par un règlement général, des mandats spéciaux permanents dits « fonctionnels » permettant la gestion opérationnelle de la société (en ce compris la gestion journalière).

Ce règlement précise l'objet et l'importance financière des engagements ainsi autorisés.

Cette délégation annule et remplace toute résolution antérieure contraire.

Dirk Raemaekers
Administrateur

Jean-Louis Samson
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).